



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE
---	---

ARRETE N° 37.2025
AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la réglementation de la circulation routière,
- Vu la demande présentée par Monsieur KARP Alain, en date du 17 mars 2025, pour l'installation d'une benne, 16 allée des Ortolans, dans le cadre d'un décès, pour la période du 20 au 27 mars 2025.
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation piétonne et le stationnement des véhicules de toute nature.

ARRETE :

- Article 1** Monsieur KARP Alain est autorisé à installer une benne au n°16 allée des Ortolans pour la période du 20 au 27 mars 2025.
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit aux lieux et dates repris à l'article ci-dessus.
- Article 3** La vitesse des véhicules de toute nature sera limitée à 30km/h.
- Article 4** Monsieur KARP Alain est informé que sa demande est soumise au tarif d'occupation du domaine public conformément à la décision n°128/2024 prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal. A cet effet un titre de recette sera donc émis à l'encontre dudit pétitionnaire en fonction du temps réel d'occupation du domaine public, sur la base d'un tarif fixé comme suit :
- 1,43 €/m²/jour en deçà de 7 jours.
 - 4,35 €/m²/jour au-delà de 7 jours.
- Article 5** Toutes dispositions seront prises pour assurer la sécurité des piétons.
- Article 6** Le dispositif installé sur le domaine public devra être éclairé la nuit.
- Article 7** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.
- Article 8** Monsieur KARP Alain,
Le Service de Police Municipale,
Monsieur le Commissaire de Police,
Les Services Techniques de la Ville,
Monsieur le Directeur Général des Services,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250319-A-37-2025-AR
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025



LIBERCOURT, le 19 mars 2025
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ
Signé électroniquement

Monsieur le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr